

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 316

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE PREMIER**

- I. – Supprimer l’alinéa 2.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 43 et 46.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le recours à une formation professionnelle pour construire son avenir ne doit être perçu comme un dispositif où du nombre d’euros disponible dépend la qualité et la durée de la formation. Remplacer les mots « heures de formations » par le mot « euros » trouble la finalité de la formation. Sa visée doit être d’aider le demandeur dans sa démarche et non de lui soutirer de l’argent.